

Rapport annuel 2019-2020
Société des loteries et des jeux du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2019-2020

Publié par la :

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
<http://www2.gnb.ca/content/gnb/biling/fin.html>

Février 2022

Page couverture :

Services gouvernementaux

Imprimerie et reliure :

Services d'impression, ASINB

ISBN : 978-1-4605-2489-3 (version imprimée)

ISBN : 978-1-4605-2490-9 (version en ligne)

ISSN : 1920-6925 (version imprimée)

ISSN : 1920-6933 (version en ligne)

Imprimé au Nouveau-Brunswick

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Nous sommes ravis de vous soumettre le rapport annuel de la Société des loteries et des jeux
du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.



David Nowlan
Administratrice



Cheryl Hansen
Vice-présidente

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* (la *Loi*), la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a été établie en tant que société de la Couronne chargée de créer, d'organiser, de tenir et de gérer tous les jeux provinciaux, comme l'exige l'alinéa 207(1)a) du *Code criminel* (Canada).

L'article 5 de la *Loi* énumère les objets de la SLJNB :

- créer, organiser, entreprendre, tenir et gérer les loteries pour le compte du gouvernement provincial (ou pour le compte du gouvernement provincial et celui de toute autre province du Canada);
- veiller à ce que la SLJNB tienne et gère les loteries conformément au *Code criminel* (Canada), ainsi qu'à la *Loi* et à ses règlements d'application;
- prendre toutes autres mesures visant les loteries qu'exige le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SLJNB compte également deux autres domaines de responsabilité, en plus de son mandat de base qui est de « tenir et de gérer les loteries » :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sur le jeu responsable;
- la gestion des accords sur le partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

Les trois secteurs d'activité actuels de la SLJNB (c'est-à-dire les loteries approuvées) sont la loterie vidéo, la loterie à billets et les jeux de casino. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. (SLA) gère les secteurs d'activité de la loterie vidéo et de la loterie à billets pour le compte de son actionnaire, la SLJNB. En tant qu'actionnaire provinciale, la SLJNB est responsable de la gestion de la relation de surveillance et de reddition des comptes avec la SLA et de la nomination d'administrateurs pour la représenter au conseil d'administration de la SLA.

Les jeux de casino sont exploités par deux fournisseurs de services du secteur privé sur la base d'ententes contractuelles de prestation de services. Il s'agit de Great Canadian Gaming (NB) Limited (Casino Nouveau-Brunswick) et de Grey Rock Entertainment Center Inc. (Grey Rock Casino). La SLJNB exerce sa responsabilité en matière de tenue et de gestion des loteries en gérant les ententes conclues avec ces fournisseurs de services et en surveillant les activités des casinos.

GOVERNANCE

Conseil d'administration

Les activités et les affaires de la SLJNB sont administrées par un conseil d'administration composé du ministre des Finances et du Conseil du Trésor, de la sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor et de deux hauts fonctionnaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Selon la *Loi*, l'un des hauts fonctionnaires nommés doit venir du ministère de la Santé. La SLJNB, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, relève en dernier lieu du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Au 31 mars 2020, les membres du conseil d'administration étaient :

- L'honorable Ernie L. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor
- Cheryl Hansen, sous-ministre, Finances et Conseil du Trésor (vice-présidente)
- René Boudreau, sous-ministre délégué des Services ministériels, ministère de la Santé
- David Nowlan, propriétaire de la solution opérationnelle de PRO, Service Nouveau-Brunswick

Dirigeants et personnel de soutien

Il y a trois dirigeants de la Société comme le prévoient les règlements administratifs :

- Chef des opérations
- Secrétaire
- Trésorier

Ces dirigeants ont des fonctions précises en vertu des règlements administratifs et toute autre fonction que prescrit le conseil. Les trois dirigeants de la Société sont des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La Société s'appuie également sur le soutien et les services du personnel de la Direction des relations avec les organismes du ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

FAITS SAILLANTS DE 2019-2020

La SLJNB reçoit les profits nets découlant des activités de la SLA au Nouveau-Brunswick ainsi qu'une part des recettes brutes associées aux activités des casinos provinciaux (Casino Nouveau-Brunswick et Casino Grey Rock), comme le prévoient les ententes avec les fournisseurs de services.

La COVID-19 et les jeux au Nouveau-Brunswick

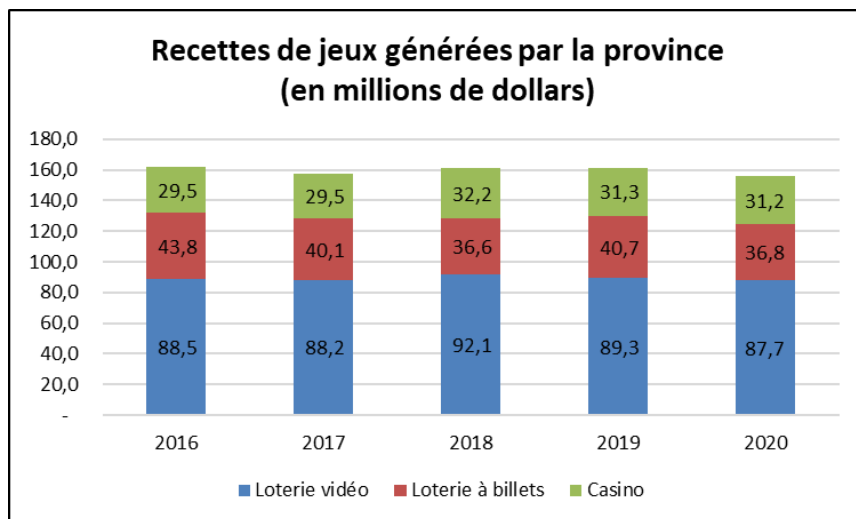
En réponse à la pandémie mondiale de COVID-19, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déclaré un état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* le 19 mars 2020.

Pour cette raison, les casinos et les maîtres des lieux d'exploitation d'appareils de jeux vidéo ont dû fermer, les deux casinos ayant cessé volontairement leurs activités le 15 mars 2020.

La cessation des activités de jeu pendant les deux dernières semaines de l'exercice financier 2019-2020 a eu des répercussions négatives sur les recettes. La pression négative sur les recettes devrait se poursuivre jusqu'en 2020-2021, et ce, tant que les lignes directrices de Santé publique demeurent en vigueur.

Recettes tirées des jeux

Un total de 156,3 M\$ des recettes tirées des jeux a été reçu en 2019-2020.



En 2019-2020 :

Les recettes de la SLJNB découlant des activités des casinos étaient de 31,2 M\$, soit une légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes de la SLJNB découlant de la loterie vidéo et de la loterie traditionnelle s'élevaient à 124,6 M\$, soit 5,4 M\$ de moins que l'exercice précédent.

En vertu de l'article 78 de la *Loi*, les frais d'application de la *Loi* seront payés par prélèvement sur les revenus de la SLJNB. Ces frais englobent l'application et la réglementation de la *Loi* (ministère des Finances et du Conseil du Trésor et ministère de la Sécurité publique, respectivement).

En 2019-2020, l'excédent annuel de 133,7 M\$ a été versé au gouvernement du Nouveau-Brunswick et a été utilisé pour financer d'importants programmes provinciaux, comme les programmes de soins de santé et d'éducation.

Plus de détails sont fournis dans les états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2019-2020 figurant dans le présent rapport.

2019-2020 Où va l'argent?	(en millions de dollars)
Excédent versé à la province	133,7 \$
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	0,7 \$
Fonds en fiducie pour l'avancement des sports	0,5 \$
Paiements aux Premières Nations	14,2 \$
Autres	4,8 \$

Jeux de casino

Casino Nouveau-Brunswick

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant de Casino Nouveau-Brunswick. Great Canadian Gaming (NB) Limited est le fournisseur de services du Casino Nouveau-Brunswick, ouvert en 2010 et situé à Moncton, le long de la Transcanadienne, sur le chemin Mountain.

Le complexe de destination avec casino est composé de trois bâtiments distincts intégrés dans une conception linéaire : un hôtel, un centre de divertissement multifonctionnel et un centre de congrès qui accueille une variété d'activités, dont des spectacles et des conférences, et le casino.

En 2019-2020, le casino offrait environ 646 machines à sous, 18 jeux de table et 6 tables de poker. Il a accueilli plus de 1,4 million de visiteurs. L'établissement a également présenté 49 concerts.

Casino Grey Rock

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du Casino Grey Rock, situé dans la Première Nation malécite du Madawaska (Edmundston). Grey Rock Entertainment Center Inc. est le fournisseur de services du Grey Rock Casino, ouvert en 2015.

En 2019-2020, le casino offrait environ 193 machines à sous, 10 jeux de table électroniques et 4 tables de poker. Il a accueilli plus de 111 600 visiteurs.

Loterie vidéo et loterie traditionnelle

La SLJNB n'exploite pas directement de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) et de la Société de la loterie interprovinciale (SLI).

La SLA, une société détenue conjointement par les quatre provinces de l'Atlantique, gère le programme de loterie vidéo et la loterie traditionnelle pour le compte de la SLJNB.

La SLA s'occupe aussi des jeux de la SLI et en assure la commercialisation. En 2019-2020, la SLA offrait sur le marché du Nouveau-Brunswick les produits suivants :

- **Jeux de loterie vidéo** : divers jeux y compris Royal Spins, Wild Life et Bonus 7s Wild
- **Loteries nationales avec tirage** : Lotto Max, Lotto 6/49 et Grande Vie
- **Loteries régionales avec tirage** : Atlantique 49, TAG, KENO Atlantique, BUCKO, Salsa Bingo, Twist, Lotto 4 et Poker Lotto et Tout ou Rien.

- **Jeux sportifs** : PRO•LIGNE, PRO•LIGNE Mises•Stade, PRO•LIGNE Fantaisie et PRO•LIGNE Futur.
- **Jeux Gagnez à la grattouille** à prix variés, y compris 7 Chanceux, Bingo, Mots Cachés, Gagnant à Vie! et Super Paquet.
- **Billets à languettes** à prix variés, notamment Barre Super, Croisillons, Boni Barre 10 et 7 Enflammés.
- **Jeux instantanés numériques** à prix variés, notamment Jungle en folie, Chercheur d'Or, Hiver En Folie, Souhaits de lutin
- **iBingo** : divers jeux, comme Bingo Party de cuisine, Bingo Turbo et Bingo Vue de mer.

Jeu responsable

La SLJNB est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement provincial en matière de jeu responsable. Elle s'assure aussi que ses partenaires respectent leurs obligations en matière de jeu responsable par la voie de leur relation contractuelle. De plus, la SLJNB est membre du Conseil du jeu responsable du Canada. Les activités liées au jeu responsable en 2019-2020 comprenaient ce qui suit :

Financement attribué aux Services de traitement des dépendances et de la santé mentale

Sur l'excédent annuel versé au gouvernement provincial, plus d'un million de dollars ont servi à financer les programmes et services de traitement des dépendances. L'accent a été mis sur les services de prévention, de traitement et de réadaptation du ministère de la Santé.

Espace de renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock

L'espace de renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock offre plusieurs documents d'information sur le jeu responsable, fournis par la SLJNB, de même que des places assises où les clients, le personnel du casino et autres peuvent s'informer sur le jeu responsable.

Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR)

Le CRJR, au Casino Nouveau-Brunswick, est un service établi par la SLJNB par l'intermédiaire d'un fournisseur de services sous contrat, Morneau Shepell, qui dote et gère le CRJR au coût de 230 000 \$.

Les clients et le personnel du casino, les membres du public et les professionnels désirant des renseignements sur le jeu responsable peuvent avoir accès au CRJR.

En 2019-2020, un total de 2 155 personnes ont visité le CRJR.

Formation du personnel

Le personnel qui a des interactions avec les clients aux deux casinos doit suivre une formation sur le jeu responsable, y compris les mythes et les faits au sujet du jeu compulsif ainsi que les comportements indicateurs de problèmes. Le personnel ayant une formation avancée peut s'adresser aux clients pour discuter de leurs habitudes de jeu et suggérer des moyens d'éviter les problèmes.

Le CRJR au Casino Nouveau-Brunswick

Le CRJR fournit une variété de documents conçus pour aider à informer et à sensibiliser les joueurs et d'autres personnes en ce qui concerne :

- le jeu en général (p. ex. les chances, le hasard et les mythes);
- le jeu responsable (p. ex. les conseils visant à garder le jeu amusant, les meilleures pratiques);
- les signes avant-coureurs de la dépendance au jeu et les services de traitement offerts;
- le programme d'autoexclusion volontaire du casino.

Société des loteries de l'Atlantique

La SLA a une variété de programmes et d'initiatives de jeu responsable pour la Société et pour les joueurs.

La SLA mène une évaluation de la responsabilité sociale ayant trait aux jeunes, à la promotion et à la publicité. De plus, elle encourage le jeu responsable sur ses plateformes des réseaux sociaux, sa publicité et sur alc.ca. La SLA a obtenu sa certification de niveau 4 en vertu du cadre de jeu responsable de la World Lottery Association.

Elle a divers outils et mécanismes de jeu responsables intégrés dans son expérience des joueurs. Par exemple :

ALC.ca	
Sensibilisation <ul style="list-style-type: none">• Vérification de l'âge• Limite obligatoire des dépôts hebdomadaires• Limite facultative de mise quotidienne• Limite quotidienne facultative de temps par session• Affichage de la minuterie de la séance• Fenêtres de rappel : chaque tranche de 60 minutes• Déconnexion forcée• Programme JeuSensé, y compris des questionnaires et des outils de démythification	Soutien <ul style="list-style-type: none">• Pause de 24 heures• Programme d'autoexclusion et de rétablissement<ul style="list-style-type: none">○ Pour le rétablissement, il faut avoir suivi avec succès le tutoriel• Accès à l'information sur le soutien communautaire• Accès au Centre de service à la clientèle/à Chimo• Note de JeuSensé : faible, modérée et élevée
Loteries des destinations de divertissement et loteries vidéo	
Éducation <ul style="list-style-type: none">• Limites des entrées d'argent maximales : 60,00 \$• Affichage continu de la minuterie sur chaque écran• Affichage d'argent et non de crédits à l'écran• Fenêtres de rappel sur le jeu : 30, 60 et 90 minutes• Sortie d'agent forcée : 150 minutes• Outil de gestion des services aux joueurs : temps et argent• Paramétrage• Pamphlets sur place sur le jeu sans danger : chances de gagner et faits sur les jeux	Soutien <ul style="list-style-type: none">• Formation obligatoire des détaillants• Information sur la ligne pour les joueurs compulsifs du N.-B. sur les terminaux (toujours visible à l'écran)• Documents sur la liste d'aide à travers l'établissement• Accès au Centre de service à la clientèle/à Chimo

Partage des recettes avec les Premières Nations

La SLJNB partage les recettes tirées des jeux avec les Premières Nations, comme le prévoit l'article 24 de la *Loi sur la réglementation des jeux*. Les accords de partage des recettes ont pour but d'encourager le respect de la politique provinciale en matière de jeux et de favoriser le développement économique et communautaire. La SLJNB est responsable de gérer les accords de partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations. En 2019-2020, les Premières Nations ont reçu 14,2 millions de dollars de recettes tirées des jeux.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général : section 1

Titre et année du domaine d'audit	Recommandations
	Total
Audit des états financiers de la SLJNB pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020	4

Recommandations	État actuel
Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et la SLJNB remédient au recouvrement des trop-payés non autorisés qui ont été effectués aux Premières Nations avant le 1 ^{er} janvier 2016 en raison d'une erreur dans le calcul des recettes de jeux.	Le gouvernement a enjoint au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de s'assurer que la question du trop-payé est considérée comme un élément d'une plus grande stratégie concernant les Premières Nations.
Nous recommandons que la SLJNB (avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique) obtienne une demande signée de prolongation du délai pour le rapport sur les principales procédures de contrôle interne du Centre de divertissement Gray Rock. Nous recommandons que la SLGNB applique la conformité avec le Règlement 2009-24 (article 39.1) de la <i>Loi sur la réglementation des jeux</i> avant le prochain cycle d'audit.	La SLGNB travaillera avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et le Centre de divertissement Gray Rock pour assurer la conformité avec les exigences réglementaires de la <i>Loi sur la réglementation des alcools</i> avant le prochain cycle d'audit.
Nous recommandons que la SLGNB entreprenne une analyse plus robuste de la provision pour créances douteuses de son solde des comptes débiteurs du Centre de divertissement Grey Rock.	La SLGNB fournira les documents à l'appui de l'analyse de la recouvrabilité de son solde des comptes débiteurs du Centre de divertissement Grey Rock.
Les gouvernements actionnaires devraient achever l'examen en cours du régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et mettre en œuvre les modifications nécessaires.	La SLJNB sait qu'à la fin de 2019, le Conseil du Trésor régional (composé des quatre ministres des Finances des provinces de l'Atlantique) a demandé au comité de travail sur le régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique de mettre en œuvre des mesures précises concernant le régime afin de régler les problèmes liés à la gouvernance et à l'administration. Le comité de travail est en train d'élaborer un plan de mise en œuvre visant à renforcer la gouvernance et l'administration du régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. La SLJNB et les autres actionnaires de la SLA continueront à recevoir des mises à jour sur les progrès de la mise en œuvre.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général des années précédentes : section 2

Titre et année du domaine d'audit	Recommandations	
	Total	Mise en œuvre
Audit des états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2017-2018	2	1
Audit des états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2016-2017	3	2
Audit des états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2015-2016	4	3

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres du conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, les états des résultats, l'évolution de l'excédent accumulé, l'évolution des actifs financiers nets, des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de l'évolution de son excédent accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

J'attire l'attention des utilisateurs sur la note 2(f) – Incertitude relative à la mesure, ainsi que sur la note 14 – Événements postérieurs à la date de clôture décrivant l'incertitude de mesure dans les états financiers à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19. Mon opinion n'est pas modifiée à ce sujet.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je maintiens un esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et je mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale par intérim,



Janice Leahy, CPA, CA, CIA

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Le 4 mai 2021

Rapport de la direction

Le 31 mars 2020

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB).

La SLJNB a un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées conformément à ce qui est autorisé, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le conseil d'administration de la SLJNB est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Les membres du conseil d'administration examinent les états financiers, recommandent leur approbation et rencontrent périodiquement la direction et les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes et d'autres questions financières.



Cheryl Hansen
Sous-ministre des Finances
Vice-présidente de la SLJNB



Ian Hollohan
Chef des opérations de la SLJNB

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
au 31 mars

Actif financier	2020	2019
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick – note 4a	2 376 357 \$	2 834 405 \$
Comptes débiteurs – note 4b	2 824 608	4 130 922
Investissements :		
Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – note 6	17 684 492	11 315 470
Investissement dans le capital social de la Société de la loterie interprovinciale	1	1
Total de l'actif financier	22 885 458 \$	18 280 798 \$
Passif		
Comptes créditeurs – note 5	4 942 852 \$	6 311 932 \$
TVH à payer - note 4a	129 113	493 300
Recettes reportées - note 4a	129 000	160 095
Total du passif	5 200 965 \$	6 965 327 \$
Actif financier net	17 684 493 \$	11 315 471 \$
Excédent accumulé	17 684 493 \$	11 315 471 \$

Passif éventuel – note 12

Événements postérieurs - note 14

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par la Société


 _____ Administrateur


 _____ Administrateur

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

Recettes	Budget de 2020 - note 13	2020	2019
Revenu de placement de la SLA Inc. – note 6	129 800 000 \$	124 614 361 \$	130 013 648 \$
Casino Nouveau-Brunswick – note 7	30 200 000	29 157 905	29 252 454
Grey Rock Casino - note 7	2 300 000	2 040 876	2 079 321
Autres recettes	500 000	525 980	527 368
Total des recettes	162 800 000 \$	156 339 122 \$	161 872 791 \$
Charges			
Paiements versés aux Premières Nations dans le cadre des ententes de partage des recettes – note 8	13 500 000 \$	14 218 661 \$	14 260 330 \$
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts – note 9	700 000	700 000	700 000
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport – note 9	500 000	500 000	500 000
Taxes et impôts – note 10	5 200 000	4 731 089	4 761 337
Conformité et administration	140 000	42 027	-
Distribution à la province du Nouveau-Brunswick - note 11	142 760 000	133 747 606	137 902 860
Total des charges	162 800 000 \$	153 939 383 \$	158 124 527 \$
Excédent de l'exercice - note 2c	- \$	2 399 739 \$	3 748 264 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de l'actif financier net
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget de 2020 - note 13	2020	2019
Actif financier net – début de l'exercice	11 315 471 \$	11 315 471 \$	8 883 946 \$
Changements durant l'exercice			
Excédent de l'exercice	-	2 399 739 \$	3 748 264 \$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – juste valeur marchande – note 6	-	(677 468)	(476 584)
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux – note 6	-	4 646 751	(840 155)
Augmentation de l'actif financier net	- \$	6 369 022 \$	2 431 525 \$
Actif financier net – fin de l'exercice	11 315 471 \$	17 684 493 \$	11 315 471 \$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget de 2020 - note 13	2020	2019
Excédent accumulé – début de l'exercice	11 315 471 \$	11 315 471 \$	8 883 946 \$
Excédent de l'exercice	-	2 399 739 \$	3 748 264 \$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – juste valeur marchande – note 6	-	(677 468)	(476 584)
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux – note 6	-	4 646 751	(840 155)
Excédent accumulé – fin de l'exercice	11 315 471 \$	17 684 493 \$	11 315 471 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2020	2019
Espèces et quasi-espèces générées par (utilisées dans les éléments suivants) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	2 399 739 \$	3 748 264 \$
Diminution des comptes débiteurs	1 306 314	1 039 958
Diminution des comptes créditeurs	(1 369 080)	(110 016)
(Diminution) Augmentation de la TVH à payer	(364 187)	374 470
Diminution des recettes reportées	(31 095)	(61 240)
Fonds provenant des activités de fonctionnement	1 941 691 \$	4 991 436 \$
Activités d'investissement		
Augmentation des investissements	(6 369 022) \$	(2 431 525) \$
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - juste valeur marchande - note 6	(677 468)	(476 584)
Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux - note 6	4 646 751	(840 155)
Fonds provenant des activités d'investissement	(2 399 739) \$	(3 748 264) \$
Diminution des espèces et des quasi-espèces durant l'exercice	(458 048) \$	1 243 172 \$
Espèces et quasi-espèces – début de l'exercice	2 834 405 \$	1 591 233 \$
Espèces et quasi-espèces – fin de l'exercice	2 376 357 \$	2 834 405 \$
	2020	2019
Espèces et quasi-espèces représentées par :		
À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	2 376 357 \$	2 834 405 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

1. Nature de la Société

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une société de la Couronne en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* en vigueur depuis le 26 juin 2008.

Elle est chargée de créer, d'organiser, de tenir et de gérer des loteries provinciales au nom de la province. L'approbation de ces loteries et la participation de la SLJNB à toute autre activité commerciale ne relevant pas des loteries reconnues doivent être établies par le lieutenant-gouverneur en conseil. La SLJNB est également responsable de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique provinciale sur le jeu responsable ainsi que de la gestion des ententes conclues avec les fournisseurs de services de casino ayant des tierces parties privées chargées d'exploiter un casino dans la province. Elle est l'actionnaire provinciale de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (SLA Inc.), société détenue conjointement par les quatre provinces de l'Atlantique. La SLA Inc. exploite les programmes de loterie vidéo, avec billets et en ligne pour le compte de la province. De plus, elle prend en charge et commercialise les produits de la Société de la loterie interprovinciale (SLI), organisation détenue conjointement par les dix provinces, qui exploite les loteries au Canada. La SLJNB gère aussi les ententes provinciales de partage des recettes issues des jeux conclues avec les Premières Nations.

2. Sommaire des principales conventions comptables

a) Méthode comptable

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Conventions comptables particulières

Recettes et charges

Les recettes et les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où a eu lieu la transaction ou l'activité qui a généré les recettes ou les charges.

Recettes reportées

La province du Nouveau-Brunswick (« la province ») exige que les organismes de bienfaisance et ceux sans but lucratif paient des droits de licence pour leurs activités de jeu comme le bingo, les tirages au sort, etc. En outre, les fournisseurs et les préposés au jeu, au sens du règlement pris en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux*, doivent être inscrits en vertu de la *Loi* et payer des droits d'inscription. Une partie de ces droits n'est pas gagnée le 31 mars 2020. Le montant en question est reporté et ne sera comptabilisé à titre de recette qu'au moment où il est gagné.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts d'argent, comme des subventions, à une organisation pour laquelle la SLJNB ne reçoit directement en échange aucun bien ni service. Dans les états financiers de la SLJNB, ils sont constatés en tant que charges dans la période où les activités relatives aux paiements de transfert surviennent, tant que ceux-ci sont autorisés et que les critères d'admissibilité sont réunis. Les transferts gouvernementaux comprennent les contributions au Fonds de fiducie pour l'avancement des arts et au Fonds de fiducie pour l'avancement du sport, ainsi que les paiements à la province et les paiements aux Premières Nations dans le cadre des ententes de partage des recettes.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

Note 2 (suite)

c) Investissements

La SLJNB applique la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour comptabiliser son investissement dans la SLA Inc. Selon cette méthode, l'investissement est comptabilisé au coût. La valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée pour constater la part du revenu ou des pertes à l'égard des placements revenant à la SLJNB, puis est réduite de la part des bénéfiques reçus. Les conventions comptables de la SLA Inc. ne sont pas modifiées pour les faire correspondre à celles de la SLJNB.

La SLJNB applique la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition pour comptabiliser ses investissements dans la SLI.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les sommes à percevoir de la province, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et la taxe de vente harmonisée (TVH) à payer, qui sont tous comptabilisés au coût et qui sont censés se rapprocher de leur juste valeur. Les instruments financiers sont constatés lorsque la SLJNB devient partie aux obligations et aux droits contractuels de l'instrument financier.

Ils cessent d'être comptabilisés quand les droits contractuels sur les flux de trésorerie découlant de l'actif financier ont expiré ou ont été transférés, et que la SLJNB a transféré presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Ils cessent également d'être comptabilisés lorsque l'obligation contractuelle a été acquittée, annulée ou est arrivée à expiration.

e) Incertitude relative à la mesure

Pendant la préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges au cours de la période visée.

Les éléments nécessitant l'utilisation d'estimations importantes comprennent la TVH à payer sur les recettes découlant des jeux, les comptes débiteurs et la provision pour créances douteuses sur les débiteurs des Premières Nations. De plus, les montants inscrits dans les états financiers de la SLA Inc., comme la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs non financiers, les charges à payer, les avantages sociaux futurs des employés, les frais de développement, la juste valeur des instruments financiers et le passif pour les lots non réclamés, ont tous une incidence sur la répartition nette et sur l'affectation des bénéfiques ou des pertes non distribués à la SLJNB. Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction dans ces états financiers. Ces différences, qui peuvent être importantes, pourraient nécessiter des ajustements lors des prochaines périodes de rapport. Puisque les futurs événements sont imprévisibles, il n'est pas possible d'estimer de manière raisonnable l'étendue de l'incertitude relative à la mesure.

f) Répercussions de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était une pandémie (la « pandémie »). La pandémie a bouleversé les activités des fournisseurs de services de casino de la SLA et de la SLJNB.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

Note 2f (suite)

À cause de la fermeture des entreprises non essentielles imposée par le gouvernement, la SLA a connu des interruptions d'activité temporaires au sein de son réseau de terminaux de loterie vidéo (TLV). Les sites de TLV étaient fermés avant la fin de l'exercice, ce qui a eu un effet négatif sur le bénéfice net de la SLA et, donc, sur les résultats financiers de la SLJNB.

Les fournisseurs de services de casino de la SLJNB ont également été exposés à l'incertitude et aux perturbations découlant de la pandémie. Avant la fin de l'exercice, les deux centres provinciaux de jeu ont fait l'objet de fermetures obligatoires. Cela a entraîné une diminution importante des recettes issues des jeux en mars, ayant ainsi un effet négatif sur les résultats financiers de la SLJNB.

3. Gestion des risques

Voici une analyse des risques ayant trait aux instruments financiers de la SLJNB :

a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les débiteurs sont décrits à la note 4. L'exposition maximale de la SLJNB au risque de crédit en date du 31 mars 2020 correspond au solde des débiteurs de 17 567 657 \$ et aux sommes dues par la province de 2 376 357 \$. Une provision pour créances douteuses d'une valeur de 14 743 049 \$ a été établie. Les soldes restants sont attribuables aux parties apparentées de la SLJNB. Le somme due par la SLA Inc., soit 1 119 711 \$, est jugée à faible risque. Quant à elle, la somme due par Grey Rock Entertainment Center (GREC) Inc., soit 1 704 897 \$, est jugée présenter un risque élevé d'après l'historique de recouvrement.

b) Risque de liquidité

Il s'agit du risque lié à l'incapacité de régler une obligation à temps ou à un prix raisonnable. Le risque de liquidité est géré par le Fonds consolidé provincial afin de satisfaire aux exigences en matière d'exploitation et de capital. Selon la direction, le risque de liquidité est négligeable.

c) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit d'un risque attribuable à la possibilité que des fluctuations de taux d'intérêt aient des répercussions sur les futurs flux de trésorerie ou justes valeurs des instruments financiers. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de taux d'intérêt est négligeable. L'exposition maximale de la SLJNB au risque de taux d'intérêt en date du 31 mars 2020 correspond à la juste valeur marchande de l'échange de taux d'intérêt de la dette à long terme de la SLA, soit (310 843 \$).

d) Risque de change

Un tel risque est inhérent aux instruments financiers libellés en devises étrangères. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de change est négligeable.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

4. Comptes débiteurs

a) Somme due par le GNB – espèces et quasi-espèces

La SLJNB utilise le Fonds consolidé provincial comme compte bancaire. Les fonds y sont déposés et des chèques y sont tirés pour satisfaire aux obligations de la SLJNB. La province n'a pas accès aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous à des fins générales. Une somme à recevoir de la province a été comptabilisée pour ces montants, à savoir :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
TVH à payer	129 113 \$	493 300 \$
Recettes reportées	129 000	160 095
Sommes à payer aux Premières Nations	859 412	1 406 010
Sommes à payer à la Great Canadian Gaming Corporation (GCGC)	1 258 832	-
Somme à verser au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	-	325 000
Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	-	450 000
Somme due de la province	<u>2 376 357 \$</u>	<u>2 834 405 \$</u>

b) Comptes débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
SLA Inc.	1 119 711 \$	2 229 530 \$
Premières Nations	14 743 049	14 743 049
Grey Rock Entertainment Center Inc.	1 704 897	1 900 708
Great Canadian Gaming (Nouveau-Brunswick) Ltd. (GCGNB)	-	684
	<u>17 567 657</u>	<u>18 873 971</u>
Moins : provision pour créances douteuses	<u>14 743 049</u>	<u>14 743 049</u>
	<u>2 824 608 \$</u>	<u>4 130 922 \$</u>

5. Comptes créditeurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Bénéfices répartis au profit de la province	2 824 608 \$	4 130 922 \$
Somme à verser aux Premières Nations	859 412	1 406 010
Somme à verser à la GCGNB	1 258 832	-
Somme à verser au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	-	325 000
Somme à verser au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	-	450 000
	<u>4 942 852 \$</u>	<u>6 311 932 \$</u>

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

6. Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – excédent

6.1 Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de la Société des loteries l'Atlantique Inc. (SLA inc.) et la part de la SLJNB de l'investissement dans la SLA Inc.

	2020		2019	
	SLA Inc.	Part de la SLJNB	SLA Inc.	Part de la SLJNB
Bilan				
(en milliers de dollars)				
Actif	264 436 \$	-	228 591 \$	-
Passif	198 993	-	185 181	-
Capitaux propres				
Bénéfices non répartis	66 865	17 995	42 433	10 949
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte étendue)	(1 423)	(311)	976	366
Capital social	1	-	1	-
Total des bénéfices non répartis	65 443 \$	17 684 \$	43 410 \$	11 315 \$
Total du passif et des capitaux propres	264 436 \$	-	228 591 \$	-

	2020		2019	
	SLA Inc.	Part de la SLJNB	SLA Inc.	Part de la SLJNB
État des résultats				
(en milliers de dollars)				
Bénéfice brut	591 034 \$		621 705 \$	
Charges	(144 726)		(146 544)	
Produits divers (charges)	(155)		(52)	
Taxes et impôts et versements au gouvernement fédéral	(50 470)		(52 868)	
Bénéfice net	395 683 \$	124 614 \$	422 241 \$	130 014 \$
Revenu de placement provenant de la SLA Inc.		124 614 \$		130 014 \$

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

Note 6.1 (suite)

	2020		2019	
	SLA Inc.	Part de la SLJNB	SLA Inc.	Part de la SLJNB
<u>Changements dans les bénéfices non répartis</u>				
<u>(calcul des bénéfices non répartis)</u>				
(en milliers de dollars)				
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	42 433 \$	10 949 \$	31 131 \$	8 041 \$
Répercussions des modifications aux conventions comptables	(851)	(187)	-	-
Solde rajusté au début de l'exercice	41 582 \$	10 762 \$	31 131 \$	8 041 \$
Bénéfice net	395 683	124 614	422 241	130 014
Avantages sociaux futurs des employés	-	-	-	-
Variation des hypothèses actuarielles	15 488	4 647	(2 800)	(840)
Répartition des bénéfices aux actionnaires	(385 888)	(122 028)	(408 139)	(126 266)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	66 865 \$	17 995 \$	42 433 \$	10 949 \$
<u>Changements dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (perte étendue)</u>				
(en milliers de dollars)				
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte étendue) au début de l'exercice	976 \$	366 \$	2 633 \$	843 \$
Valeur marchande des instruments	(2 399)	(677)	(1 657)	(477)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte étendue) à la fin de l'exercice	(1 423) \$	(311) \$	976 \$	366 \$
Investissement dans la SLA Inc.		17 684 \$		11 315 \$

En date du 31 mars 2020, la part de la dette de la SLA Inc. du Nouveau-Brunswick s'élève à 36,8 M\$ (32,8 M\$ en 2019).

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

6.2 Revenu de placement provenant de la SLA Inc.

Les bénéfices de la SLA Inc. sont répartis entre les quatre actionnaires provinciaux. La part de la SLJNB pour l'exercice en cours, conformément à la note 6.1 (tableau de l'état des résultats), représente le bénéfice calculé de la SLA Inc. au Nouveau-Brunswick, comme le détermine la *convention unanime des actionnaires modifiée et reformulée* qui a été signée le 8 août 2000.

En vertu de la convention, les frais que la SLA Inc. a engagés pour les activités de la SLJNB, notamment pour des terminaux de loterie vidéo, les investissements, les intérêts et les coûts indirects, sont déduits des recettes attribuées à la SLJNB.

En 2019-2020 et 2018-2019, la SLA Inc. a retenu une partie de tels bénéfices. Le tableau suivant montre le bénéfice net que la SLA Inc. a réparti au profit de la SLJNB. Les retenues sont des remboursements à la SLA Inc. qui, à leur tour, augmentent les capitaux propres de la SLA Inc. et l'investissement de la SLJNB dans la SLA Inc.

Revenu de placement provenant de la SLA Inc. (en milliers de dollars)	2020	2019
Part du bénéfice net de la SLJNB (note 6.1)	124 614 \$	130 014 \$
Bénéfice retenu – paiements spéciaux au régime de retraite (note 6.3)	(2 274)	(3 743)
Bénéfice non réparti	(77)	(5)
Changement aux conventions comptables	(235)	
Répartition nette au profit de la SLJNB	122 028 \$	126 266 \$

6.3 Paiements spéciaux au régime de retraite

Entre l'exercice financier 2006-2007 et août 2013, la SLA Inc. a financé des paiements spéciaux versés au régime de retraite au moyen de sa marge d'exploitation de crédit. Son conseil d'administration a convenu qu'à partir de septembre 2013, les actionnaires financeraient leur part du déficit pendant sept ans par la réduction des paiements des bénéfices qu'ils reçoivent chaque mois. L'incidence sur la répartition des bénéfices au profit de la SLJNB est la diminution d'environ 3 700 000 \$ par an, soit une incidence totale de 20 900 022 \$. Le 18 juin 2019, à la suite d'une évaluation mise à jour du régime de retraite, il a été déterminé qu'un montant supplémentaire de 2 273 490 \$ sera retenu de la répartition des bénéfices au profit de la SLJNB de juillet 2019 à mars 2020. Les remboursements en 2019-2020 s'élevaient à 2 273 490 \$ (3 743 292 \$ en 2018-2019), et ils ont été retenus de la part de la SLJNB du bénéfice net de la SLA Inc. à payer à la SLJNB, comme le montre la note 6.2.

7. Ententes avec les fournisseurs de services de casino

En 2008, la SLJNB a signé une entente relative à la prestation de services de casino avec Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco). En octobre 2015, comme cette entente l'autorise et la SLJNB l'approuve, Casino NB a été vendu et l'entente a été transférée à un nouveau fournisseur de services de casino, soit la GCGNB, filiale en propriété exclusive de la société de jeux cotée en bourse GCGC.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

Note 7 (suite)

En septembre 2014, la SLJNB a conclu une entente avec Grey Rock Entertainment Center Inc. (GREC Inc.) concernant l'établissement d'un casino dans la Première Nation malécite du Madawaska. Le casino Grey Rock a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2015.

À compter de l'exercice financier 2017-2018, les ententes avec les fournisseurs de services ont été modifiées afin d'éliminer le taux de répartition variable à des seuils précis liés aux recettes brutes tirées des jeux.

Au cours de l'exercice 2019-2020, les recettes tirées des jeux de casino de la GCGNB à la SLJNB se sont élevées à 29 157 905 \$ (29 252 454 \$ en 2018-2019). Le total des recettes affectées à la GCGNB Inc. Pour les services opérationnels de Casino Nouveau-Brunswick s'est élevé à 31 910 793 \$, dont 765 757 \$ pour le maintien des machines à sous louées.

Au cours de l'exercice 2019-2020, les recettes tirées des jeux de casino de GREC à la SLJNB ont totalisé 2 040 876 \$ (2 079 321 \$ en 2018-2019). L'affectation totale des recettes à GREC inc. Pour les services opérationnels s'est élevée à 8 695 049 \$, dont 106 309 \$ pour le maintien des machines à sous louées.

8. Ententes de partage des recettes avec les Premières Nations

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la réglementation des jeux*, à compter du 31 mars 2018, huit Premières Nations ont des ententes avec le ministre des Finances et ont des commissions de jeux actives. Elles reçoivent ainsi un paiement relatif aux loteries vidéo ou aux billets à languettes sur les réserves. Voici les paiements versés aux Premières Nations en vertu des ententes de partage des recettes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Première Nation de St. Mary's	6 645 767 \$	6 971 110 \$
Première Nation malécite du Madawaska	8 518	10 167
Première Nation de Woodstock	2 527 868	2 531 785
Première Nation d'Oromocto	1 884 130	1 633 042
Première Nation de Metepenagiag	1 372 980	1 115 740
Première Nation de Kingsclear	149 686	143 726
Première Nation d'Elsipogtog	-	168 752
Première Nation d'Eel River Bar	983 566	987 707
Première Nation d'Esgenoôpetitj	646 146	698 301
Total	<u>14 218 661 \$</u>	<u>14 260 330 \$</u>

Un examen des paiements versés aux Premières Nations, effectué par la direction, a permis de constater que des erreurs de calcul avaient donné lieu à des trop-payés de 14 743 049 \$ pour la période de 2003 à 2016. Une provision pour créances irrécouvrables a été établie pour le montant total des trop-payés effectués avant le 1^{er} janvier 2016. À compter de cette date, les erreurs de calcul qui ont donné lieu aux trop-payés ont été corrigées et aucun trop-payé n'a été effectué en 2018-2019 ou en 2019-2020.

9. Fonds en fiducie

Les bénéfices annuels de la loterie destinés au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et du sport ont été fixés à 700 000 \$ et à 500 000 \$, respectivement, en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux*.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

10. Taxes et impôts

En tant qu'inscrite à la TVH, la SLJNB effectue des paiements d'impôt au gouvernement du Canada, conformément au *Règlement sur les jeux de hasard* de la *Loi sur la taxe d'accise*. Une taxe imputée sur les frais de jeu est calculée selon une formule établie dans le *Règlement*. À l'heure actuelle, la SLJNB ne participe pas aux activités commerciales qui ne sont pas liées au jeu.

11. Opérations entre apparentés

La SLJNB est liée à la province et à tous les ministères, organismes, commissions et sociétés de la Couronne sous le contrôle commun de la province.

Les opérations interentités (opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun) sont inscrites à leur valeur d'échange lorsqu'elles se font selon les mêmes modalités que celles d'une opération entre entités n'ayant pas de lien de dépendance entre elles.

Des transactions avec la province et des entités sous contrôle commun de celui-ci ont été conclues et réglées selon des conditions de commerce normales, à l'exception des services relatifs aux bureaux, à la technologie de l'information et aux ressources humaines, ainsi qu'aux services juridiques, opérationnels et administratifs, qui sont fournis gratuitement à la SLJNB par la province.

La SLJNB transfère l'excédent de ses recettes sur ses charges à la province. La répartition au profit de la province est comptabilisée comme charge dans l'état des résultats et totalisait 133 747 606 \$ en 2019-2020 (137 902 860 \$ en 2018-2019).

L'état de la situation financière contient les montants suivants ayant trait aux apparentés :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Somme due par la province	2 376 357 \$	2 834 405 \$
Somme due à la province	<u>2 824 608</u>	<u>4 130 922</u>
Somme nette due à la province	<u>448 251 \$</u>	<u>1 296 517 \$</u>

L'état des résultats comprend les montants suivants qui ont été payés à des apparentés de la province :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Répartition au profit de la province	133 747 606 \$	137 902 860 \$
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000
Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	<u>134 947 606 \$</u>	<u>139 102 860 \$</u>

Les apparentés incluent également les principaux cadres ayant le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SLJNB, les membres de leur famille proche et toute entité étroitement liée à ces personnes. Les principaux cadres de la SLJNB ont été désignés comme membres du conseil d'administration avec les dirigeants de la Société. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, il n'y a eu aucune opération à signaler entre la SLJNB et les principaux cadres, les membres de leur famille proche ou leurs apparentés.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2020

12. Passifs éventuels

À l'heure actuelle, la Société fait l'objet de créances impayées et de créances potentielles. Il n'est pas possible de déterminer le résultat probable de l'une de ces actions en justice pour l'instant.

13. Budget

Les chiffres budgétaires inclus dans les présents états financiers ont été tirés des estimations approuvées par le conseil d'administration de la SLJNB.

14. Événements postérieurs

Après le 31 mars 2020, la pandémie continue d'évoluer, créant ainsi des incertitudes sur le plan opérationnel et financier. Les fournisseurs de services de la SLA et de la SLJNB ont connu des interruptions d'activité temporaires et une réduction des limites sur la capacité d'accueil de clients.

La durée et l'ampleur définitives de la pandémie et de son incidence sur la situation financière de la SLJNB ne sont pas bien connues. Une estimation des effets financiers à la SLJNB n'est donc pas pratique à l'heure actuelle.